

## ELEMENTS SUR L'AGRICULTURE D'ISRAËL

| PRINCIPALES DONNÉES  | UNITES   | ISRAEL   | FRANCE  |
|--|--|--|---|
| Superficie   | km <sup>2</sup> - 2020 <sup>2</sup>  | 22 070   | 543 965 <sup>1</sup>  |
| Population   | Millions d'habitants -<br>Evolution 2020/ 2022                             | 9,5<br>+2 %  | 67,4<br>+0,2 %  |
| Produit intérieur brut (PIB)   | Md USD courants -<br>2020 <sup>2</sup>                                     | 402  | 2 603   |
| Taux de croissance du PIB  | % - 2019/2020 <sup>2</sup>   | -2,4 %   | -7,9 %  |
| PIB / habitant   | USD courants - 2020 <sup>2</sup>   | 43 610   | 39 037  |
| Part de l'agriculture dans le PIB  | % - 2020 <sup>2</sup>  | 1,1 %  | 1,6 %   |
| Surface arable   | Mha - 2020 <sup>2</sup>  | 0,38   | 18,1  |
| Surface forestière   | Mha - 2020 <sup>2</sup>  | 0,14   | 17,2  |
| Balance commerciale tous secteurs  | France : Md€ - 2021 <sup>4</sup><br>Israël : Md USD -<br>2021 <sup>5</sup> | -30,4  | -112,1  |
| Balance commerciale agricole et agroalimentaire                            | France : Md€ - 2021 <sup>4</sup><br>Israël : Md USD -<br>2021 <sup>5</sup> | Export : 2,3<br>Import : 8,8<br>Solde : -6,5                                   | Export : 69,7<br>Import : 61,7<br>Solde : +8                                |
| Exportations agricoles et agroalimentaires vers l'autre pays               | M€ - 2021 <sup>4</sup><br>Variation 2020/2021                              | Israël vers France : 207<br>+13,6 %  | France vers Israël : 204<br>+26,9 %   |
| Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires | 2021 <sup>4 5</sup>  | 0,35 % des importations françaises<br>41 <sup>e</sup> fournisseur de la France | 3,2 % des importations israéliennes<br>12 <sup>e</sup> fournisseur d'Israël |
| Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires | 2021 <sup>4 5</sup>  | 0,3 % des exportations françaises<br>40 <sup>e</sup> client de la France       | 10,5 % des exportations israéliennes<br>3 <sup>e</sup> client d'Israël      |

## 1. Production agricole

Israël compte 9,5 M d'habitants, en immense majorité urbains (93 %), pour un âge moyen de 31 ans. La densité de population est de 400 hab/km<sup>2</sup>. Le pays s'étend sur plus de 2,2 M ha (22 070 km<sup>2</sup>) dont plus de 290 000 ha de surface agricole, 140 000 ha de forêt et 160 000 ha de pâture (2020)<sup>2</sup>. Il est à noter que **la quasi-totalité des terres** (93 %, baux à 49 ou 98 ans) **et ressources en eau appartiennent à l'Etat**.

<sup>1</sup> 543 965 km<sup>2</sup> pour la métropole ; la surface Outre-mer est de 89 242 km<sup>2</sup> pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

<sup>2</sup> Banque mondiale

<sup>3</sup> Rapport PNUD 2020

<sup>4</sup> Douanes françaises, Trade Data Monitor

<sup>5</sup> Douanes israéliennes, Trade Data Monitor

<sup>2</sup> Données du gouvernement israélien et du Census américain de 2017 : <https://www.cbs.gov.il/en/publications/Pages/2021/Agriculture-Statistical-Abstract-of-Israel-2021-No.72.aspx>

L'agriculture israélienne est très contrainte (petit pays, moins de 20 % de terres arables et deux-tiers du territoire en zone aride ou semi-aride). Les **ressources en eau sont très réduites**, la main-d'œuvre est peu abondante et, en raison de contraintes géopolitiques, on constate un certain éloignement des marchés. Israël fait un usage intensif des usines de dessalement, de la réutilisation des eaux usées traitées pour l'agriculture, des systèmes informatisés d'alerte précoce pour les fuites, de l'irrigation au goutte-à-goutte informatisée et des micro-asperseurs. Israël est leader mondial en matière de réutilisation de l'eau (86 %). On observe ainsi un gain de plus de 150 % de productivité en 15 ans pour le secteur agricole.

Cette production repose le plus souvent sur des systèmes fortement automatisés demandant peu de main-d'œuvre. Ainsi, en 2019, l'agriculture n'employait que 0,92 % de la population active, une division par deux en moins de 10 ans.

Cependant, elle ne couvre absolument pas les besoins de la population, malgré des niveaux d'autosuffisance élevés concernant la volaille, certains fruits et légumes et les produits laitiers fortement taxés en douane. La valeur de la production agricole en 2019 s'élevait à 30,9 Md ILS<sup>3</sup> (soit 9,6 Md USD), en légère augmentation de 0,7 % par rapport à 2018. Les productions animales représentaient environ 40 % du PIB agricole, plaçant ainsi la part des productions végétales à près de 60 %, part en nette augmentation ces dernières années.

## 1.1 Principales cultures

Les cultures pérennes représentent 35 % de la surface agricole totale (290 000 ha), portant à près de 190 000 ha la surface en cultures non-pérennes.

### **a. Cultures pérennes**

**La culture des agrumes, historiquement ancrée dans le pays, semble ralentir**, tant en surface qu'en production, et atteint 16 500 ha en 2020. La production reste dominée à près de 60 % par les petits agrumes, notamment la clémentine, pour une production qui, contrairement à la tendance globale, continue de croître avec de forts gains de productivité (211 000 t en 2019, +32 % en deux ans à surfaces égales).

**La production d'olives reste la culture pérenne de référence** avec plus de 30 000 ha. Les surfaces se maintiennent à un niveau constant. Les niveaux de production, en général stabilisés autour de 90 000 t par an, ont drastiquement chuté de près de 40 % en 2018, avant de connaître des rendements records, dépassant les 100 000 t en 2019.<sup>4</sup>

Enfin, la production de trois autres cultures pérennes dépasse les 100 000 t/an en 2019, avec des dynamiques très différentes : les pommes, les bananes et les avocats. Ces deux derniers voient leur surface plantée s'accroître nettement, respectivement de 26 % et de 37 % entre 2014 et 2019.<sup>5</sup>

### **b. Cultures non-pérennes**

Les surfaces en cultures non-pérennes se divisent en 115 000 ha de grandes cultures et entre 70 000 et 80 000 ha de « Légumes, pommes de terre et melons ».

Plus de 25 % des surfaces en grandes cultures sont irriguées. Les surfaces ne l'étant pas ont tendance à disparaître plus rapidement que les autres, du fait de leur dépendance aux conditions météorologiques. Le blé représente près de la moitié de ces surfaces globales. Après une chute des volumes de production en 2017 (-57 % à surface égale<sup>5</sup>), liée à un hiver court et à de très faibles précipitations, la quantité de blé produite a

---

<sup>3</sup> Shekel

<sup>4</sup> FAOSTAT

<sup>5</sup> Index Mundi, chiffre différent selon les sources

repris sa hausse et devrait dépasser les 80 000 t. Cependant, le pays reste absolument dépendant des importations de céréales et d'alimentation animale. En effet, selon l'USDA, le pays aurait importé en 2020/21 près de 2 Mt de blé (1,3 Mt pour la consommation humaine), 2,2 Mt de tonnes de maïs et plusieurs centaines de Mt d'orge.<sup>6</sup>

La catégorie « Légumes, pommes de terre et melons » permet à Israël d'atteindre des niveaux d'autosuffisance satisfaisants sur certains produits. Malgré une vaste diversité de production sur des surfaces non négligeables, **la production de pommes de terre reste la culture dominante** dans ce secteur. Elle est cependant en déclin avec une baisse de presque 20 % en dix ans, sans augmentation des rendements permettant de compenser les volumes produits. Israël compte de **nombreuses productions de fruits et légumes sous serres**, avec l'utilisation de systèmes hors-sol innovants tels que l'hydroponie, indirectement valorisée par le respect de la *chemitta* (voir ci-dessous).

## 1.2 Elevage laitier

Le cheptel laitier israélien est composé d'environ 130 000 bovins. Il existe deux systèmes d'élevage : le kibboutz, qui est une grande unité agricole collective, et le moshav, qui est un troupeau familial organisé en société coopérative. Toute la production laitière est supervisée par l'*Israeli Dairy Board*, qui est détenu et géré par le Gouvernement, les principales entreprises de transformation et les producteurs laitiers.

Malgré des conditions défavorables (chaleur, humidité, ressources limitées), la production moyenne de lait par vache en Israël a augmenté de façon spectaculaire en soixante ans passant de 4 000 kg par an à plus de 12 000 kg en 2021. Aujourd'hui, la production totale de lait en Israël s'élève à environ 1,6 Md l/an<sup>7</sup>.

## 1.3 Elevage pour la production de viande

Alors qu'Israël est presque entièrement autosuffisant en matière de production de viande de volaille (en batteries), avec des cheptels de poulet de chair et de dinde en croissance, et de production d'œufs de table, **les aliments utilisés pour nourrir le bétail proviennent quasi totalement de l'étranger**. Ce poste constitue un des grands secteurs d'importation puisque la viande de volaille représente plus des deux-tiers de la consommation de viande du pays. Les autres filières sont moins structurées mais assurent de bons niveaux d'autosuffisance. Par exemple, les autres cheptels sont ceux de moutons (500 000 têtes) et de chèvres (100 000 têtes), dont les importations se limitent à 3 500 t de viande par an.

## 1.4 Productions particulières

**Les produits biologiques représentent 1,5 % de la production agricole israélienne**, ce qui constitue une part faible pour un pays développé, mais ils comptent pour 13 % des exportations agricoles. Israël compte 7000 ha en culture biologique : les cultures maraîchères en plein champ représentent 65 % de l'utilisation des terres, les vergers 25 %, les légumes de serre 6 % et les herbes 4 %. Un système de certification bio, avec une équivalence avec l'Union européenne et les USA, a été mis en place par une loi de 2005. 60% de la production bio est exportée. La population israélienne est de plus en plus demandeuse de produits « santé », même si cela reste très en deçà par rapport aux autres pays développés. L'entreprise de vente au détail *All organics Ltd* contrôle 20% du marché en Israël, suivie par *Hasade Natural and Organic Products Ltd* (6 %) et *Tuvot Organic and Natural Food Products*.

## 1.5. Industrie agroalimentaire (1800 établissements)

L'alimentation en Israël est nettement plus chère que la moyenne des pays de l'OCDE. Cette situation est particulièrement marquée dans les industries contrôlées par un cartel agricole – par exemple les industries des

<sup>6</sup> Israel: Grain and Feed Annual | USDA Foreign Agricultural Service

<sup>7</sup> Israeli Dairy Industry – facts and figures about the Israeli Dairy industry (dairyschool.co.il)

œufs et du lait, dans lesquelles les agriculteurs maintiennent un cartel ordonné en droit. Les Israéliens peuvent acheter avec leur salaire un tiers de produits laitiers et d'œufs en moins que dans les pays à revenu égal, alors même que les produits sont de faible qualité sanitaire (taux élevé de salmonelles).

Des multinationales de l'agroalimentaire comme Nestlé, Unilever, Danone et Pepsi Co s'associent à des entreprises agroalimentaires israéliennes bien connues comme Osem et Strauss. Quatre groupes dominent l'industrie agroalimentaire locale : Tnuva, Osem-Nestlé, Unilever et Strauss (Danone). En 2019, le revenu annuel des transformateurs alimentaires israéliens s'élevait à 18,6 Md USD, tandis que celui de l'industrie des boissons et du tabac était de 2,5 Md USD. Le secteur représente actuellement plus de 17,5 % du revenu total de l'industrie manufacturière israélienne<sup>8</sup>. En 2020, Israël a importé pour 2,91 Md USD de produits alimentaires bruts destinés à l'industrie agroalimentaire locale.<sup>9</sup>

## 1.6. Distribution

Les ventes dans les chaînes de supermarchés représentent plus de 65 % des ventes totales du marché de détail des produits alimentaires.

## 2. Politique agricole

Le modèle agricole historique en Israël est basé sur les principes coopératifs qui ont évolué au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec deux formes d'établissements agricoles : **le moshav**, un village agricole où chaque famille entretient son propre foyer et travaille sa propre terre, tandis que les achats et la commercialisation sont effectués en coopération ; et **le kibboutz**, une communauté collective dans laquelle les moyens de production sont en propriété commune et le travail de chaque membre profite à tous. . Selon l'Université de Haïfa, la majorité des kibboutzim (72 %) était déjà en 2012 des kibboutzim dits « novateurs », selon des principes beaucoup plus individuels et seulement une faible partie de leurs revenus provenant des biens communs du kibboutz.

En raison des contraintes climatiques et géopolitiques, une agriculture à haut niveau de technicité a été développée. L'Etat déploie sa stratégie de développement rapide des innovations Le pays se dote ainsi d'une agriculture à haut niveau technologique (changement climatique, développement durable...). Israël est doté de nombreux centres de recherche (avec notamment un centre pour l'agriculture durable) et avec l'Agriculture research organization (ARO). Deux grands incubateurs de startups existent (Trendlines et The Kitchen FoodTech) ainsi que des fonds de capital-risques (VC) spécialisés dans le secteur agricole. Plus de 250 startups AgTech/FoodTech ont vu le jour sur les 7 000 dénombrées dans le pays.

Israël a créé la micro-irrigation, qui permet une utilisation de 90 % de l'eau par les plantes (contre 70 % et 40 % par les méthodes d'aspersion et d'inondation), et réduit l'utilisation des pesticides et des engrais. Ces progrès se sont traduits, en 15 ans, par une **réduction d'un quart des besoins en eau destinée à l'agriculture** et de 50 % du quota d'eau fraîche, qui ne représente désormais plus que 45 % du total consommé par l'agriculture, contre 35 % d'eau recyclée et 25 % d'eau désalinisée.

Israël étant un Etat religieux, les lois juives s'appliquent à tous les secteurs économiques, notamment à l'agriculture. La **chemitta** (« année de rémission ») est une année sabbatique agricole définie par la Torah : tous les sept ans, les agriculteurs juifs doivent observer une année de jachère, aucune opération culturale n'étant autorisée. Pour la *chemitta* 2021-2022, certaines méthodes sont tolérées par le Grand Rabinat d'Israël comme la vente de la terre à une personne non-juive, pour une année,

**L'UE étant le plus grand marché pour les exportations agricoles et alimentaires israéliennes**, la législation et le système de normalisation israéliens en matière d'aliments et de compléments alimentaires sont de plus en plus **harmonisés avec les normes européennes**.

<sup>8</sup> Israel - Agriculture (trade.gov)

<sup>9</sup> Israel: Retail Foods | USDA Foreign Agricultural Service, *Catégorie FMCG Fast Moving Consumer Goods*

## 3. Echanges commerciaux

### 3.1 Sur le plan bilatéral

Les principales exportations françaises du secteur agricole sont les **viandes de boucherie et produits d'abattage**, les **vins de raisin**, les **boissons alcoolisées distillées** et les **huiles essentielles** (substances odorisantes ou aromatisantes pour l'industrie agroalimentaire) qui représentent tous plus de 20 M€ d'exportation par an. Certaines de ces productions performant avec la reprise de l'activité, notamment les boissons distillées alcoolisées (hausse de plus de 40 % entre 2019 et 2020). Enfin, la catégorie « Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme » affiche des taux de croissance exceptionnelle de près de 330 % entre 2019 et 2020 pour atteindre des valeurs de plus de 20 M€ sur ces 12 derniers mois, ce chiffre incluant certainement les exportations de bovins vivants vers les territoires palestiniens dont les importations sont comptabilisées dans les importations vers Israël, car entrant par le pays.

**Le secteur agricole et agroalimentaire représente près de 20 % des importations françaises totales** depuis Israël en valeur. Elles sont dominées par les fruits et légumes frais ou peu transformés (jus de fruits, conserves...), notamment les agrumes et les fruits tropicaux et subtropicaux, représentant respectivement 69 M€ et 71 M€ en 2020 (avec une dynamique de croissance de 10 % par an pour les agrumes, et de baisse de plus de 13 % pour les fruits tropicaux). Enfin, le secteur de l'agrofourniture représente plus de 10 % des importations totales de la France, notamment via la vente de produits phytosanitaires et d'engrais et composés azotés.

### 3.2 Spécificités

**La certification casher officielle** délivrée par le Grand Rabbinat d'Israël, est obligatoire pour l'importation de produits carnés et requise par la quasi-totalité des chaînes de grande distribution pour les autres produits agroalimentaires (faible part de marché du non-casher). Souvent complexe, elle nécessite la visite dans le pays exportateur de rabbins venant d'Israël, ce qui peut dissuader les exportateurs français.

Les relations bilatérales sont par ailleurs régulières s'agissant de la certification casher. Un sacrificateur français, selon le rituel juif, doit avoir une carte d'habilitation délivrée par le Consistoire de Paris et un certificat de capacité de protection animale (CCPA) délivré par la DDecPP<sup>10</sup>. Ces exigences s'appliquent aux sacrificateurs israéliens dépêchés par le rabbinat israélien dans le cadre des exportations de viande vers Israël. Il n'est pas possible pour un abatteur français d'abattre en Israël. En France, **une dérogation est accordée pour que des sacrificateurs israéliens viennent sacrifier en France pour certifier le casher à l'export**. Aujourd'hui, le Consistoire de Paris habilite à la fois les sacrificateurs nationaux (marché national) et les sacrificateurs israéliens (marché export), pour une durée de respectivement six mois et un mois.

Les barrières réglementaires, conjuguées à la concentration importante de certains secteurs de l'économie tels que la grande distribution dominée par deux acteurs locaux (Shufersal et Yenot Bitan), sont à l'origine d'un coût de la vie élevé.

La moyenne des droits de douane appliqués par Israël est relativement basse : elle s'élevait à 1,9 % en 2017 (contre 2,5 % pour l'Union européenne en 2019)<sup>11</sup>. **Des barrières tarifaires importantes demeurent sur certaines catégories de produits agroalimentaires**, en particulier **sur les produits laitiers** (atteignant 65,5

---

<sup>10</sup> Direction départementale en charge de la protection des populations

<sup>11</sup> Taux des droits de douane, appliqués, moyenne simple, tous produits (%), Banque Mondiale

% en moyenne NPF<sup>12</sup>), les pommes et le vin. Les tarifs pratiqués pour certains produits rendent nécessaire l'obtention de quotas sans taxe pour être compétitif sur le marché.

### 3.3. Evolutions

- **La fin du monopole du Grand Rabbinate pour la délivrance des certificats casher est envisagée ;**
- **L'adaptation des réglementations israéliennes à celles de l'Union européenne et des Etats-Unis**, en supprimant les obstacles à l'importation de marchandises, notamment les autorisations préalables et les tests de laboratoire par le SII (The Standards Institution of Israel) avant l'entrée des produits sur le territoire israélien ;
- **La baisse des frais de douane (droits appliqués) pour certains produits agricoles, notamment les fruits et légumes**, selon un schéma progressif.

## 4. Accords internationaux

Israël est **membre de l'OMSA** (Organisation mondiale de la santé animale), **de l'OIV** (Organisation internationale de la vigne et du vin) **et du Codex Alimentarius**. Israël est **signataire de l'Arrangement de Lisbonne mais pas de l'acte de Genève**. Le pays possède cependant une réglementation nationale pour les indications géographiques.

Israël est **membre de l'Union pour la Méditerranée**. Dans l'optique de l'Agenda pour 2030, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) et l'Union pour la Méditerranée (UpM) ont signé le 14 janvier 2021 un **protocole d'entente visant à accélérer les progrès liés à la transformation des systèmes alimentaires dans la région méditerranéenne**.

Les échanges avec la France se font dans le cadre de **l'Accord d'association entre l'UE et Israël signé en 1995 et entré en vigueur en 2000**. Celui-ci a été **complété par un protocole additionnel** de libéralisation du commerce, en vigueur depuis 2010, portant sur les produits agricoles (transformés et non transformés), les poissons et produits de la pêche.

## 5. Relations bilatérales

En lien avec la délégation de l'Union européenne, l'ambassade de France en Israël promeut auprès de ses interlocuteurs israéliens l'usage des appellations d'origine. Le principal obstacle est le manque d'informations des producteurs israéliens sur les avantages d'adhérer à ce système. Cependant, depuis 2018, **six indications géographiques ont été déposées puis approuvées** par l'Office israélien des brevets, qui dépend du ministère de la Justice, démontrant ainsi un nouvel intérêt pour la mise en place d'indications géographiques en Israël.

---

<sup>12</sup> Le principe de nation la plus favorisée (NPF) s'appuie sur l'idée que les pays devraient traiter tous leurs partenaires commerciaux également – c'est-à-dire qu'aucun pays ne devrait avoir droit à un « traitement privilégié ». Ainsi, aucun pays ne devrait accorder un traitement spécial aux produits ou services provenant d'un partenaire commercial en particulier, ou ceux produits sur le territoire national. Le principe de la nation la plus favorisée fait partie intégrante des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les membres de l'OMC ne sont pas autorisés à favoriser un pays, par exemple, en exigeant des tarifs plus bas sur des produits particuliers, sans donner le même avantage à tous les membres.